



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 26 juillet 2018



Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement  
Service central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

**Concerne: question parlementaire N° 3878 de Madame la Députée Martine Mergen**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Mergen.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 26 juillet 2018

**Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de la Ministre de la Famille et de l'Intégration et du Ministre de la Justice à la question parlementaire N° 3878 de la Députée Martine Mergen**

À la date d'aujourd'hui un seul mineur de sexe masculin, né en août 2000, se trouve placé par un juge de la Jeunesse à l'Unité de sécurité (UNISEC) du Centre Socio-Éducatif de l'État (CSEE) à Dreibern depuis une ordonnance du 11 mai 2018, prenant effet au 14 mai 2018.

Avant ce transfert à l'UNISEC, il avait été placé à la section disciplinaire du Centre Pénitentiaire de l'État suite à un nombre d'infractions commises sur le territoire luxembourgeois.

Ce dernier a fait une demande de protection internationale laquelle lui a été refusée. Il a lancé un recours contre ce refus auprès du Tribunal administratif. En date du 21 avril 2018 l'avocat du mineur a demandé la radiation de l'affaire dans la mesure où le mineur a souhaité effectuer un retour volontaire dans son pays d'origine.

À l'heure actuelle, le mineur a fait savoir qu'il souhaiterait quand même rester au Grand-Duché. Il semble néanmoins qu'aucune démarche en ce sens ne fût entreprise par lui.

Selon la direction du Centre Socio-Éducatif de l'État (CSEE), aucun réfugié mineur non accompagné ayant demandé la protection internationale au Luxembourg n'est placé au CSEE.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse